



## Commission Locale de l'Eau

13 avril 2023

Arleux

### Compte-rendu

*Liste de présence en fin de compte-rendu*

#### Réunion

Monsieur BEAUCHAMP ouvre la réunion et remercie Monsieur Bruno VANDEVILLE pour la mise à disposition de la salle d'Arleux pour la réunion de cette CLE.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur l'annonce du Plan Eau du gouvernement présenté le 30 mars dernier pour prendre des mesures face à la sécheresse.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que l'été 2022 a été très sec et les précipitations de cet hiver ne sont pas suffisantes pour le bon rechargement des nappes. Il reviendra sur ces thématiques au cours de la réunion.

#### **Point n°1 : Election Président commission thématique n°3**

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que lors de la dernière CLE, avait eu l'élection des présidents de commission thématique. N'ayant pas eu de candidatures ni de volontaires lors de la dernière CLE, aucun président n'avait été nommé.

Entre temps, Madame LABADENS a transmis sa candidature.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que cette commission traite de l'érosion des sols, une thématique importante sur le territoire avec la création du décanteur de Tortequesne, les problèmes d'érosion sur l'ensemble des rivières, ... L'objectif étant de travailler en partenariat avec la chambre d'agriculture pour avancer de manière constructive.

Madame LABADENS se présente et explique qu'elle était présente sur le SAGE au temps de l'Institution jusqu'à ce que la loi NOTRe dissolve celle-ci et que la compétence du SAGE soit reprise par le SyMEA.

Monsieur BEAUCHAMP demande si d'autres personnes souhaitent candidater. N'ayant aucune autre proposition et sur décision commune, Monsieur BEAUCHAMP procède au vote à main levée.

Madame LABADENS est élue à l'unanimité.

### **Point n°2 : Point sécheresse**

Monsieur BEAUCHAMP explique avoir participé aux comités ressources en eau des deux départements Nord et Pas-de-Calais. Il a émis un avis sur le projet d'arrêté cadre interdépartemental 59-62 sécheresse et ajoute que le projet est entré en consultation du public du mardi 14 mars 2023 au lundi 3 avril 2023 inclus.

Monsieur BEAUCHAMP explique la situation sur le territoire. Le SAGE de la Sensée est situé sur 2 bassins Scarpe Amont/Sensée et Escaut. Les communes du Pas-de-Calais sont sur le bassin Scarpe Amont Sensée et les communes du Nord sur le bassin Escaut.

Monsieur BEAUCHAMP souhaite que la partie Nord de la Sensée soit rattachée au bassin Scarpe Amont/Sensée pour une cohérence de bassin.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que, pour le bassin de l'Escaut, les piézomètres utilisés sont éloignés du bassin de la Sensée et que des piézomètres utilisés lors de l'étude hydraulique globale sont à disposition.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que la situation est mauvaise sur le territoire et que la situation est encore plus tendue sur le bassin de l'Escaut.

Monsieur BEAUCHAMP émet des inquiétudes pour la suite des événements.

Monsieur BEAUCHAMP laisse la parole à Monsieur Benoit ANQUEZ, représentant la DDTM 62 pour expliquer la situation actuelle et le projet d'arrête cadre. Il remercie la présence de Meteo France, représenté par Monsieur Bruno JACQUEMIN, pour répondre aux éventuelles interrogations.

(Présentation jointe au compte-rendu)

Monsieur ANQUEZ précise qu'au vu du mauvais rechargement des nappes, on peut s'attendre à une éventuelle sécheresse cet été.

Monsieur ANQUEZ explique que, pour ce qui est des prises d'arrêtés, le Préfet décide de le prendre en fonction de la situation et du dépassement des seuils évoqués dans la présentation.

Monsieur ANQUEZ explique que le seuil de vigilance amène à de la sensibilisation et les seuils d'alerte à des restrictions.

Monsieur ANQUEZ ajoute que la station d'Etaing, proposée comme station de référence dans l'avis, ne peut être prise en compte puisque la chronique n'est pas assez longue pour définir les seuils.

Monsieur JACQUEMIN précise que pour les 3 mois à venir, il n'y a pas de scénario probable et ajoute qu'il est compliqué de sensibiliser la population sur la sécheresse du fait des pluies que l'on connaît actuellement.

Madame RAMETTE ajoute, pour information, qu'il est possible de suivre l'évolution de la nappe sur le site internet du SAGE. Un bouton a été créé pour suivre les piézomètres du BRGM sur le territoire.

La presse demande si un projet de bassines est prévu sur la Région.

Monsieur ANQUEZ répond par la négative et ajoute que la recharge des nappes est privilégiée et que la privatisation est évitée.

Monsieur BEAUCHAMP répond à titre personnel sur les mégabassines. Il explique que les bassines sont alimentées en période d'hiver à partir de la nappe phréatique afin de disposer d'eau pendant les périodes de sécheresse. Il est défavorable à cette pratique.

Monsieur BEAUCHAMP enchaîne avec les retenues collinaires en expliquant que c'est la pluie qui les remplit. Il ajoute que nous allons connaître des périodes difficiles et que chacun souhaite avoir sa quantité d'eau.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il est nécessaire de travailler dans la concertation. Cependant, il est difficile d'avoir un impact à l'échelle locale, cela doit se faire à plus

grande échelle.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute, pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées, que des pays sont bien plus en avance que la France et que de nombreux freins ralentissent la mise en place d'actions.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'il faudra revoir notre façon de procéder pour éviter les conflits liés à l'eau.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur le Plan Eau et sur les 3 mesures qui sont à destination des SAGE ce qui amène à l'étude volumes prélevables sur le territoire.

Monsieur BEAUCHAMP explique que le cahier des charges pour l'étude Débit Minimum Biologique a été établi et partagé lors de la commission 1 le 9 décembre à Féchain.

Des remarques ont été signalées, notamment sur le temps d'étude, un comité technique a eu lieu le 17 janvier. Le cahier des charges a été modifié en prenant en compte les différentes remarques et objectifs de l'Agence de l'eau.

L'appel d'offre a été lancé le 20 février.

Monsieur BEAUCHAMP précise qu'aucun bureau d'étude n'a répondu favorablement alors que cette étude est nécessaire à l'étude volumes prélevables pour définir le débit minimum afin que le cours d'eau reste viable.

Monsieur BEAUCHAMP explique que l'on se retrouve face à une problématique et est favorable à jumeler les deux études : Débit Minimum Biologique et HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat), et ainsi, poursuivre sur le cahier des charges de l'étude HMUC.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute qu'il est nécessaire d'avoir les moyens financiers pour engager ces études.

Madame LABADENS demande quelles actions sont possibles à l'échelle de la CLE.

Monsieur BEAUCHAMP répond que les Agences de l'eau sont financées en partie par l'argent des factures d'eau. Cependant, les Agences de l'eau ont un plafond et qu'au-delà l'État récupère le supplément. Mais avec le Plan Eau, ce plafond n'existe plus.

### **Point n°3 : Validation Bilan 2022**

Madame RAMETTE présente les actions menées sur l'année 2022. (*à retrouver dans la présentation*)

Monsieur BEAUCHAMP revient sur le projet du Canal Seine Nord Europe et s'inquiète quant à l'alimentation de celui-ci avec l'épisode sécheresse que l'on connaît. Le canal doit être alimenté par l'Oise.

Monsieur BEAUCHAMP s'interroge sur la suffisance de l'eau apportée et s'inquiète sur une éventuelle prise d'eau sur la Sensée.

Monsieur DELANNOY (VNF) indique qu'il ne peut répondre à cette interrogation mais il va se rapprocher des services pour obtenir l'information.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur le bilan et demande s'il y a des remarques. Par la négative, le bilan 2022 est validé.

### **Point n°4 : Présentation de la feuille de route 2022-2027**

Monsieur BEAUCHAMP explique que le SDAGE Artois-Picardie a été approuvé le 21 mars 2022, ce qui signifie que le SAGE doit se mettre en compatibilité avec celui-ci pour le 15 mars 2025.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que l'Agence de l'eau a demandé aux SAGE d'établir une feuille de route pour une visibilité des actions menées.

Madame RAMETTE rappelle les étapes d'un SAGE et la situation actuelle du SAGE de la Sensée qui est en phase de mise en œuvre. La prochaine étant la phase de révision qui reste encore indéterminée sur les modifications à apporter.

Monsieur BEAUCHAMP explique qu'au-delà des 21 objectifs et 77 mesures du SAGE approuvé, il est demandé de répondre aux 17 dispositions du SDAGE où le SAGE est concerné.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que pour se mettre en compatibilité, la priorité a été

donnée sur ces thématiques :

- l'étude volumes prélevables
- l'érosion
- la réduction des pesticides
- la sensibilisation

Monsieur BEAUCHAMP interpelle sur le fait que le SAGE est mis en œuvre par 1 animatrice SAGE et 1 chargée de communication à 50 %. Au temps de l'Institution, 2 personnes travaillaient sur l'élaboration du SAGE.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que l'Agence de l'Eau demande davantage aux SAGE avec moins de moyens.

Monsieur BEAUCHAMP explique que le poste d'animateur SAGE dépend des subventions de l'Agence qui dépend des résultats fournis et indirectement de l'évolution de la qualité des cours d'eau.

Monsieur BEAUCHAMP s'interroge sur la possibilité d'atteindre les objectifs de préservation de la ressource en eau dans ces conditions, sans aucune maîtrise autre que le règlement du SAGE. Il ajoute qu'il faut chercher continuellement les informations pour pouvoir bien coordonner l'ensemble.

#### **Point n°5: Présentation du nouveau logo**

Madame PARENT explique qu'un concours de dessin a été lancé du 12 janvier au 31 mars pour inviter les habitants du territoire à proposer un logo. Cependant, aucun dessin n'a été reçu.

Madame PARENT ajoute que des illustrations de logo ont été réalisées par l'équipe du SAGE et soumises aux votes du 17 mars au 31 mars.

Le logo représenté est celui qui a obtenu le plus de voix.

Monsieur BEAUCHAMP informe des prochaines dates d'animations sur le territoire et conclut cette réunion en insistant sur la prochaine réunion de CLE à Haucourt le 22 juin.

## Présence

27 participants

### **Collège des élus (12)**

BEAUCHAMP Charles, Conseiller Départemental du Nord, Président CLE SAGE de la Sensée

DE NOTARIS Edouard, Mairie Aubencheul-au-Bac

DUPONT Alain, Maire de Brunémont

GILLERON Thierry, Maire de Palluel

JONIAUX Sylvie, Mairie de Vitry-en-Artois

LABADENS Sylvie, Conseillère Départemental du Nord

NORMAND Arnold, Représentant Communauté Urbaine d'Arras

PONT Jean-Paul, Maire de Tortequesne

PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac

RICHEZ Yves, Commune d'Achiet-le-Grand

ROCHE Jean-Noël, Représentant SyMEA

SAVARY Jean, Représentant Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

### Excusés :

GEORGET Pierre, Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

GUENOT Marie-Christine, Maire d'Oisy-le-Verger

MANNECHEZ Sylvie, Maire Noreuil, Représentante Communauté de Communes du Sud Artois

### **Collège des usagers (7)**

BAPST Laurent, AAPPMA Palluel

DELABRE Fabienne, Hôtellerie de Plein Air

DUSAUTOIR Anthony, Chargé d'étude FDAAPPMA 62

GRUSZECKI Pierre, Fédération Pêche 59

NOTTEAU Isabelle, Présidente de l'Hotellerie de Plein Air du Nord

RENARD Daniel, Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak

RENOU Jean-Charles, EARL Pisciculture du Moulin du Roy

### Excusés:

BODDAERT Bertrand, Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais

### **Collège des représentants de l'État (4)**

ANQUEZ Benoit, DDTM 62

BUIRE Nicolas, Agence de l'eau

DELANNOY Gérald, VNF

KARPINSKI Jean-Philippe, Agence de l'eau

Excusés:

LEJEUNE Laurent, DREAL

MALBRANCQ Jérôme, DDTM59

**Invités**

DEVAERE Amaury, Département du Nord

JACQUEMIN Bruno, Meteo France

PARENT Marie, SyMEA

RAMETTE Séverine, SAGE Sensée